



Carence d'heures cdi temps plein et démission

Par **stimex50**, le 11/10/2015 à 15:56

Bonjour,

Je suis préparateur en pharmacie cdi temps plein.

Depuis plusieurs mois, mon employeur me réduit mon temps de travail en me disant de venir à 9h à la place de 8h30, mais tout ça sans me replacer les 30 minutes à un autre endroit malgré ma demande insistante.

Résultat : je me retrouve avec des demi-heures qui s'accumulent.

Le problème est que j'ai présenté ma démission à mon employeur et veut m'enlever des jours de congés pour "rattraper les demi-heures non réalisées". A-t-il le droit ? Je précise que j'ai toujours demandé à replacer ces demi-heures dans la semaine et qu'il ne l'a jamais fait.

Merci

Par **P.M.**, le 11/10/2015 à 18:30

Bonjour,

Je ne vois pas le rapport entre des congés payés et un nombre d'heures non effectuées sachant qu'en plus l'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu contractuellement...

Par **stimex50**, le 11/10/2015 à 21:49

Du fait de la carence d'heures que j'ai accumulé au fil des semaines, mon employeur veut récupérer ses heures non faites en me retirant des congés payés.

Par **P.M.**, le 12/10/2015 à 08:22

Bonjour,

Les congés payés c'est une chose et le solde débiteur du nombre d'heures non effectuées en est une autre, reste à savoir qui est à l'origine de celui-ci...

Par **stimex50**, le **12/10/2015** à **10:21**

L'employeur est responsable. A plusieurs reprises, je lui ai dit de modifier mon emploi du temps. Il ne l'a jamais fait.

Par **P.M.**, le **12/10/2015** à **11:25**

Donc, il a failli à son obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu et normalement il n' a rien à vous retirer...